

COMMUNE DE CHAVANOZ

Isère

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

PV:14.04.15

L'an deux mil quinze, le sept avril, une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en vue de la réunion en session ordinaire du conseil municipal le 14 avril 2015.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de gestion 2014 : Budgets commune, eau et assainissement.
- Compte administratifs 2014 : Budgets commune, eau et assainissement.
- Affectation des résultats 2014 : Budgets commune, eau et assainissement.
- Vote des contributions directes pour l'année 2015.
- Budget primitif 2015 : budgets commune, eau et assainissement.
- Attribution de subvention : Petit-Théâtre et C.C.A.S.
- Tarifs communaux 2015.
- Admission en non-valeur – Taxes d'urbanisme.

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Présents : R. DAVRIEUX, P.MONTOYA, F. ORTEGA, G. CHEVROT, L.COUVREUR, R. COURAND, M. MAS, P.BAY,M-F CAMUS, S. SASSOUI, J.BUCHET, P.COSTA, F.GHEMARI, J.P PEDRO, L.LEBLOIS, M.SPIRLI, T.MILLAT ,C. CORREIA, C.RIFFARD, S. GUASSEMI, A.CHAREYRON, M.GOY, N.CHEVAL.

Excusés :

- Richard GOY donne pouvoir à monsieur Régis COURAND.
- Bérangère DAVIN donne pouvoir à monsieur Roger DAVRIEUX,

Absentes :

- BEAUCHAMP Jennyfer,
- DEJOUX Valérie.

Secrétaire de séance : Amandine CHAREYRON

Présents	23	Excusés	2
Absents	2	Pouvoirs	2

Conformément à l'article L 2121 du CGCT, madame Amandine CHAREYRON est désignée secrétaire de séance et monsieur Olivier HOTE est désigné secrétaire auxiliaire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04/03/2015

Aucune observation n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 : BUDGETS COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT

Chaque année, le receveur municipal établit un document intitulé "compte de gestion" qui retrace les écritures comptables de notre commune. Il sera demandé au conseil municipal l'approbation des comptes de gestion 2014 pour les trois budgets, Commune, Eau, Assainissement.

Il est précisé que les résultats de ces comptes sont identiques à ceux figurant dans les comptes administratifs établis par le maire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2014 du receveur pour les budgets commune, eau et assainissement.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur Roger DAVRIEUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par monsieur le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	
COMPTES ADMINISTRATIFS								
COMPTES ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX								
COMPTES ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX								
Résultats reportés	565 755,18 €							72 122,95 €
Opérations de l'exercice	1 306 727,35 €	1 281 109,45 €		3 075 102,44 €		72 122,95 €	4 381 829,79 €	5 008 984,11 €
TOTAUX	1 872 482,53 €	1 281 109,45 €		3 075 102,44 €		72 122,95 €	4 381 829,79 €	5 008 984,11 €
Résultats de clôture (1)	591 373,08 €							724 895,17 €
Reste à réaliser	1 108 608,00 €	1 063 828,00 €				724 895,17 €	1 108 608,00 €	1 063 828,00 €
TOTAUX CUMULES	1 699 981,08 €	1 063 828,00 €				724 895,17 €	1 699 981,08 €	1 788 723,17 €
RESULTATS DEFINITIFS	636 153,08 €					724 895,17 €		88 742,09 €

Ce document est adopté à l'unanimité, monsieur le maire ne participant pas au vote.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'ASSANISSEMENT						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	22 891,80 €	122 414,09 € 45 851,91 €	65 881,53 €	78 306,51 € 70 631,67 €	- € 88 773,33 €	200 720,60 € 116 483,58 €
TOTAUX	22 891,80 €	168 266,00 € 145 374,20 €	65 881,53 €	148 938,18 € 83 056,65 €	88 773,33 €	317 204,18 € 228 430,85 €
Résultats de clôture Reste à réaliser		- €			- €	- €
TOTAUX CUMULES		145 374,20 €		83 056,65 €	- €	228 430,85 €
RESULTATS DEFINITIFS		145 374,20 €		83 056,65 €		228 430,85 €

Ce document est adopté à l'unanimité

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 : BUDGETS COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT

Budget Commune

Monsieur le maire donne lecture des résultats du compte administratif 2014 correspondant au budget principal de la commune, soit :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	3 727 874,66 €
Excédent antérieur reporté	72 122,95 €
Dépenses de fonctionnement	3 075 102,44 €
Excédent de fonctionnement	724 895,17 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	1 306 727,35 €
Déficit antérieur reporté	565 755,18 €
Recettes d'investissement	1 281 109,45 €
Déficit d'investissement	591 373,08 €

Affectation des résultats

Dépenses d'investissement	1 306 727,35 €
Reste à payer reporté	1 108 608,00 €
Déficit antérieur reporté	565 755,18 €
Recettes d'investissement	1 281 109,45 €
Reste à réaliser reporté	1 063 828,00 €
Besoin d'autofinancement	636 153,08 €

Il est proposé d'affecter le résultat du budget commune de la façon suivante :

- 636 153,08 € pour financer le déficit de la section d'investissement,
- 88 742,09 € pour financer les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Donne son accord sur cette proposition.

Budget Eau

Monsieur le maire donne lecture des résultats du compte administratif 2014 correspondant au budget annexe de l'eau de la commune, soit :

Section d'exploitation

Recettes de fonctionnement	45 429,06 €
Excédent antérieur reporté	10 308,80 €
Dépenses de fonctionnement	41 929,33 €
Excédent de fonctionnement	13 808,53 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	12 981,83 €
Déficit antérieur reporté	28 795,44 €
Recettes d'investissement	35 130,26 €
Déficit d'investissement	6 647,01 €

Affectation des résultats

Dépenses d'investissement	12 981,83 €
Reste à payer reporté	0 €
Déficit antérieur reporté	28 795,44 €
Recettes d'investissement	35 130,26 €
Reste à réaliser reporté	50 000,00 €
Besoin d'autofinancement	- 43 352,99 €

Il est proposé d'affecter le résultat du budget annexe de l'eau de la façon suivante :

- Report des résultats de la section d'investissement et de fonctionnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

Budget Assainissement

Monsieur le maire donne lecture des résultats du compte administratif 2014 correspondant au budget annexe de l'assainissement, soit :

Section d'exploitation

Recettes de fonctionnement	70 631,67 €
Excédent antérieur reporté	78 306,51 €
Dépenses de fonctionnement	65 881,53 €
Excédent de fonctionnement	83 056,65 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement	45 851,91 €
Excédent antérieur reporté	122 414,09 €
Dépenses d'investissement	22 891,80 €
Excédent d'investissement	145 374,20 €

Affectation des résultats

Dépenses d'investissement	22 891,80 €
Reste à payer reporté	0 €

Excédent antérieur reporté	122 414,09 €
Recettes d'investissement	45 851,91 €
Reste à réaliser reporté	0 €
Besoin d'autofinancement	- 145 374,20 €

Il est proposé d'affecter le résultat du budget annexe de l'assainissement de la façon suivante :

- Report des excédents dans chaque section.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Donne son accord sur cette proposition.

VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2015 :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition votés en séance du 29 avril 2014 rappelés ci-après :

	Taux communaux	Taux de référence corrigés suite à la réforme de la TP
Taxe d'Habitation	10.75 %	18.00 %
Taxe Foncière Bâti	15.88 %	15.88 %
Taxe Foncière Non Bâti	54.00 %	56.62 %
Cotisation Foncière des Entreprises	9.39 %	19.86 %

Monsieur Davrieux rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire il a été annoncé que la commune n'augmenterait pas les taux.

De nombreuses communes ont appliqué de fortes augmentations de 15 à 30 %.

L'état a diminué les dotations. Les communes doivent diminuer leurs investissements pour maintenir les services publics.

Monsieur Davrieux précise que les impôts dépendent également du Département, de la Région et de l'intercommunalité.

Une augmentation des valeurs locatives est pratiquée chaque année par l'état.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition votés le 29 avril 2014.

BUDGET PRIMITIF 2015 :

Monsieur Davrieux rappelle que le budget primitif est un document de prévision de dépenses et de recettes. Des ajustements sont parfois nécessaires.

Budget Communal

Monsieur Davrieux informe le conseil municipal que la DGF a baissé de 80 942 €.
La dotation de solidarité rurale a augmenté de 13 999 €.
La diminution globale des dotations de l'Etat est de 65 943 €.

Monsieur Sassoui demande des raisons de la baisse de ces ressources.
Monsieur le maire lui répond que l'Etat doit diminuer son déficit et le ramener à 3 % du P.I.B.
Il a donc choisi de diminuer les ressources des collectivités locales.

Monsieur Sassoui propose de supprimer le Sénat.
Monsieur Davrieux rappelle que l'Etat devait supprimer les départements mais cela a été abandonné.
Les communes doivent participer à l'effort en faisant des économies.

Monsieur Davrieux présente le projet de budget primitif 2015 qui se résume ainsi :
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élève à 3 850 220 € ce qui représente une augmentation de 1%.
Les charges à caractère général augmentent de 34 000 €.
Les charges financières diminuent de 10 000 €.
Le virement à la section d'investissement s'élève à 634 742 €.

Madame Guassemi demande si les travaux du L.C.R ont été pris en compte.
Monsieur Davrieux lui précise que ceux-ci n'ont pas été inscrits. Il s'agit de travaux importants.
Monsieur Chevrot souligne qu'il faudra faire un dossier de demande de subvention.
Le Département peut financer à 30 %.

Madame Guassemi rappelle que la convention avec Pluralis arrive à échéance.
Monsieur Davrieux déclare qu'il faudra renégocier la convention pour une prise en charge par le bailleur des travaux de la structure.
La commune prendra en charge les travaux incombant au locataire.
Pluralis doit mettre à disposition un local pour les habitants.
Monsieur Chevrot rappelle que Pluralis a déjà entrepris des travaux d'étanchéité. Il reste quelques fuites qui ont détérioré l'intérieur du bâtiment.

Madame Guassemi propose de faire un étage pour régler les problèmes.
La fréquentation a augmenté. Il faudra respecter l'objet social du bâtiment.
Monsieur Davrieux propose de réaliser des logements. Il précise que l'utilisation du L.C.R sera maintenue au-delà de la convention.

En investissement, monsieur Davrieux donne lecture des différents postes :

-Remboursement de la dette en capital	250 000 €
-Travaux rue du Ronget (enfouissement)	282 000 €
-Réfection des ponts du pont d'Asnières	27 660 €
-Aménagement de sécurité route de Belmont (un dossier de demande de subvention sera réalisé)	150 100 €
-Réalisation du cheminement rue Joseph Mouraret	133 000 €
-Complément pour la réalisation d'un terrain de sports	62 000 €
-Des jeux pour le parc et des installations sportives	15 000 €
-L'acquisition d'un minibus	20 000 €

Dans le cadre du nouveau contrat de ville une fiche action sera déposée.

En recettes, il n'est pas prévu d'emprunts. Le virement s'élève à 634 742 €, le FCTVA à 138 667 €, la TLE à 18 581 €, les amortissements à 159 280 € et deux subventions du conseil général de l'Isère.

Monsieur Davrieux rappelle que le budget a été établi sans augmentation des impôts et sans emprunt.

Il est procédé au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (1 opposition : Marc GOY et 2 Abstentions : mesdames CHEVAL, DEJOUX), adopte le budget primitif commune au titre de l'année 2015.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 101 993 € compte tenu d'un virement à la section d'investissement de 29 479 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 113 374 € qui se décomposent comme suit :

- **En dépenses :**

Inscriptions nouvelles	106 726 €
Déficit	6 648 €
Reste à payer	0 €

- **En recettes :**

Inscriptions nouvelles	63 374 €
Reste à réaliser	50 000 €

A l'unanimité, le conseil municipal, adopte le budget primitif 2015 du budget annexe de l'eau.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 171 094 €, compte-tenu d'un virement à la section d'investissement de 89 072 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 290 188 € qui se décomposent comme suit :

- En dépenses :

Inscriptions nouvelles	290 188 €
Reste à payer	0 €

- En recettes :

Inscriptions nouvelles	144 813 €
Reste à réaliser	0 €
Excédent intérieur reporté	145 375 €

A l'unanimité, le conseil municipal, adopte le budget primitif 2015 du budget annexe de l' "assainissement".

ATTRIBUTION DE SUBVENTION : PETIT – THEATRE ET CCAS.

En complément du vote du budget communal, il est demandé au conseil municipal de confirmer l'attribution des subventions au Petit Théâtre et au C.C.A.S., comme indiqué ci-après :

- Petit Théâtre : 269 624 €, dont 26 243 euros de reversement CAF issu du C.E.J.
- C.C.A.S. : 51 000 €

Monsieur Davrieux informe l'assemblée que la subvention du Petit-Théâtre a augmentée de 5 000 €. Cela correspond à la prise en charge partielle de l'augmentation de salaire de madame Goncalves et de monsieur Dhont accordée.

Il s'agit d'une augmentation importante dans la mesure où ces deux agents n'avaient pas été augmentés depuis longtemps.

Il précise que le Petit-Théâtre a terminé son exercice 2014 en excédent.

Pour le CCAS, il faudra prendre une décision modificative pour intégrer le D.R.E en cours d'année. L'état devrait s'engager à hauteur de 80 %.

Dès que les décisions seront prises officiellement le budget du CCAS sera modifié.

Il est procédé au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (1 abstention : madame DEJOUX), décide d'attribuer :

- une subvention de 269 624 €, dont 26 243 euros de reversement CAF issu du C.E.J au Petit-Théâtre.
- une subvention de 51 000 € au CCAS.

TARIFS COMMUNAUX 2015

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs communaux applicables au 1^{er} mai 2015 :

1- Cimetière communal

a- concession

Durée	tarif 2014	Proposition tarif 2015
15 ans	51.00 €	52.00 €
30 ans	161.00 €	163.00 €
50 ans	323.00 €	328.00 €
99 ans	642.00 €	652.00 €

b- ensemble funéraire (columbarium)

Durée	tarif 2014	Proposition tarif 2015
15 ans	741.00 €	752.00 €
30 ans	1 483.00 €	1 505.00 €

c- caveau provisoire

Durée	tarif 2014	Proposition tarif 2015
8 premiers jours ouvrables	4.00 €	4.00 €
Au-delà de 8 jours	6.00 €	6.00 €

2- Participation à l'assainissement collectif

	tarif 2014	Proposition tarif 2015
Logement collectif	871 €	884 €

Monsieur le maire précise que les garages ont été retirés.

Il est procédé au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte les nouveaux tarifs communaux applicables au 1^{er} mai 2015.

ADMISSION EN NON VALEUR – TAXES D'URBANISME

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis concernant la demande d'admission en non-valeur de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère pour une taxe locale d'urbanisme d'un montant de 189 €.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'une personne qui ne peut pas payer.

Les services de la Direction des Finances Publiques ont procédé à l'ensemble des étapes de la procédure de recouvrement.

La personne a payé une partie des taxes mais il reste 189 €.

Il est procédé au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur de la Direction Départementales des Finances Publiques de l'Isère pour une taxe locale d'urbanisme d'un montant de 189 €.

QUESTIONS NON SOUMISES AU VOTE

Chavanoz Infos :

Les conseillers ont à leur disposition les nouveaux " Chavanoz Info ". Il est demandé de les distribuer au plus tard le week-end suivant.

Monsieur Davrieux remercie Béatrice Hôte et Sophie Doublier pour la préparation des tournées.

Remerciements

Monsieur Davrieux donne lecture d'un courrier de l'équipe COMENIUS du collège Le Grand Champ qui remercie la commune pour l'aide apportée lors de la réception des partenaires européens.

La commune a mis à disposition les minibus et la salle des Contamines pour leur projet d'échanges internationaux.

Agenda

-Samedi 18 avril	Bal de la Municipalité avec 350 convives
-Samedi 18 avril	Tournoi de football au stade P. Frolet avec 48 équipes

Projet de méthanisation

Monsieur Davrieux souhaite informer le conseil municipal sur l'avancement du projet de plateforme de méthanisation sur la commune d'Anthon.

Interpellé par un habitant qui lui reproche de ne pas connaître suffisamment le dossier, monsieur le maire affirme connaître le projet puisque celui-ci a été présenté par la société en conseil communautaire pendant plus de deux heures, qu'il a assisté à des réunions d'information et notamment celle de la semaine dernière.

Monsieur Davrieux précise que lors de cette réunion, monsieur Jargot, responsable du projet n'a pu que confirmer qu'il s'agissait bien d'une exploitation industrielle.
Lorsqu'un élu local lui a posé la question s'il pouvait modifier le projet en exploitation agricole, celui-ci a répondu qu'il devait voir avec ses partenaires pour prendre une telle décision.

De nombreux représentants des institutions ont été surpris que le projet ait été amené sans concertation avec les élus locaux.

L'A.D.E.M.E. a été stupéfaite que le dossier n'ait pas été fait dans les règles.

Une réunion a eu lieu à la Sous-Préfecture de Vienne avec le Préfet de l'Isère, du Rhône et de l'Ain, le maire d'Anthon, le Président du SIVOM, le Président de la Communauté des Communes et les responsables du projet.

Madame la Sous-Préfète a soulevé un problème de légalité du dossier d'enquête publique puisque celle-ci aurait dû avoir lieu sur les trois départements et non pas seulement en Isère.

Il faut donc reprendre la procédure.

Elle a dénoncé un manque de concertation avec les élus locaux et notamment avec la Communauté de Communes qui est compétente en matière d'énergie renouvelable.

Monsieur Davrieux rappelle que les enjeux financiers sont importants.

Le dossier n'est pas clos. Il n'est que repoussé et les responsables du projet reviendront rapidement à la charge.

Il informe que monsieur Gérard Dézempte, Conseiller Départemental demandera au nouveau Président d'interdire le projet pour des problèmes de circulation et de sécurité sur le CD 55.

Une action pourra être organisée prochainement sur cette voie.

Monsieur le maire rappelle que la plateforme de compostage a été implantée sans autorisation légale. En effet il s'agit d'un projet industriel en milieu agricole.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h05.